

## Agenda administratif 2021-2022 – Implantation d’Auderghem

	Communication des résultats		Contacts parents-professeurs	Rentrée des bulletins (2)
	Relevé de notes (journal de classe) (1)	Bulletin		
1 <sup>ère</sup> période	Me 6/10	J 25/11	J 9/9 à 18 h 30 (2 <sup>e</sup> uniquement) Ma 21/9 à 18 h 30 (1 <sup>ère</sup> uniquement) Ma 30/11 et J 2/12 de 17h30 à 20h (tous) (3)	V 3/12
2 <sup>e</sup> période	Ve 28/1	V 11/3	Du L 21/3 au V 25/3 sur rdv (3)	V 25/3
3 <sup>e</sup> période	L 25/4	V 3/6		
Examens/épreuves diagnostiques 1 <sup>ère</sup> &2 <sup>e</sup> : 16 au 23/6 3 <sup>e</sup> → 6 <sup>e</sup> : 10 au 23/6	Affichage (~19 h) : V 24/6 (3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> ) & L 27/6 (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> ) Bulletins : Me 29/6 à 10 h Remise des prix : Me 29/6 à 19h30		Me29/6 de 15 h 30 à 18 h 30, sans rdv (4)	
Examens 2 <sup>e</sup> session : 1, 2 & 5/9/2022 *	Affichage le L 5/9 ~19 h 30 *		L 5/9 à 20 h**	

Au 1<sup>er</sup> degré (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années), les élèves en difficulté peuvent se voir attribuer un PIA (plan individualisé d'apprentissage). Ceux-ci seront remis fin octobre, fin janvier et/ou fin mars.

Le J 28/4, réunion de présentation des options : 18 h pour les 2<sup>e</sup>, 19 h pour les 4<sup>e</sup>.

- (1) Communication, via le relevé des notes du journal de classe, d'évaluations intermédiaires à caractère informatif (la note périodique si la période s'était terminée à cette date). Ces évaluations ne sont habituellement pas disponibles pour les cours à une ou deux périodes par semaine.
- (2) Bulletins à remettre aux professeurs titulaires de classe. Les retards sont sanctionnés.
- (3) Sur rendez-vous à fixer via la page *ad hoc* du journal de classe.
- (4) Consultation des copies, conseils, informations sur les motivations des décisions, ...

En dehors des contacts parents-professeurs, les parents peuvent obtenir un rendez-vous avec un professeur, via le journal de classe de l'élève, par téléphone (02 663 17 02) ou mail (secretariat@arauderghem.be).

Les parents (ou l'élève majeur) qui contestent une décision d'un Conseil de classe de délibération peuvent introduire une demande de conciliation interne, suite à cela, s'ils n'obtiennent pas gain de cause, ils peuvent introduire un recours externe auprès de l'Administration (cf. article 35 du règlement d'ordre intérieur). Les demandes de conciliation interne sont à introduire auprès du chef d'établissement

- pour les décisions prises en juin : le 29/6 entre 15 h 30 et 18 h 30 ou le 30/6 entre 9 h et 10 h (privilégier le 29/6) ;
- pour les décisions prises en septembre \* : le 7/9 ou le 8/9 entre 9h et 12 h.

\* ces horaires risquent d'être modifiés si la réforme des rythmes scolaires est approuvée

### Congés scolaires 2021-2022

- Rentrée scolaire .....mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021
- Fête de la Communauté française ..... lundi 27 septembre 2021
- Congé d'automne (Toussaint) ..... du lundi 1 au vendredi 5 novembre 2021
- Commémoration du 11 novembre ..... jeudi 11 novembre 2021
- Vacances d'hiver (Noël) ..... du lundi 27 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022
- Congé de détente (Carnaval) .....du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2022
- Vacances de printemps (Pâques) ..... du lundi 4 avril au lundi 18 avril 2022
- Congé de l'Ascension ..... jeudi 26 mai 2022
- Lundi de Pentecôte .....lundi 6 juin 2022

Date et signature d'un responsable :

Coller dans le journal de classe à la page 9 intitulée  
« Agenda administratif, congés scolaires »